

Rapport

Dictature 2020

**TERRORISME D'ETAT,
ATTEINTE AUX INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE LA NATION
ET CRIME CONTRE L'HUMANITÉ**



RAPPORT DICTATURE 2020

TERRORISME D'ETAT, ATTEINTE AUX INTÉRÊTS FONDAMENTAUX DE LA NATION
ET CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Propos liminaires:

*Ce document relate l'ensemble des faits reprochés de manière synthétique ainsi que les grands axes de poursuite pénale.
Ce document ne se prétend pas exhaustif et sera régulièrement mis à jour.*

(68 pages)

Le Rapport Dictature 2020

a été rédigé par Me Virginie De Araujo Recchia



« Mon rapport de novembre 2020 intitulé « **Rapport Dictature 2020, Terrorisme d'Etat, atteinte aux intérêts fondamentaux et crime contre l'humanité** » a été publié en libre accès sur mon blog.

Ce rapport a été transmis à travers l'Europe en plusieurs langues et j'ai été mandatée par un de mes clients afin de **le transmettre au Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Madame Michelle Bachelet** (décembre 2020).

Ce rapport a également été publié par l'Observatoire du Risque génocidaire.

Suite à la publication de ce rapport, j'ai intégré une équipe de juristes internationaux. »

Les actions en cours

engagées par Me Virginie De Araujo Recchia

- **Février 2021** : **Action citoyenne contre les confinements forcés** en référé voie de fait devant le Tribunal judiciaire de Paris, avec plus de 1350 parties demanderesse à l'encontre du premier ministre, le ministre des solidarités et de la santé et l'agent judiciaire de l'Etat
- **Février 2021** : **Lettre ouverte** adressée à M. FLORENT BOUDIÉ, Rapporteur général et MME LAETITIA AVIA, MME ANNE BRUGNERA, MME NICOLE DUBRÉ-CHIRAT, M. SACHA HOULIÉ, M. ÉRIC POUILLIAT et MME LAURENCE VICHNIEVSKY, dans le cadre de l'examen du **PROJET DE LOI CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE N°3649** présenté par M. Jean CASTEX, M. Gérard DARMANIN et Mme Marlène SCHIAPPA : *« La liberté d'enseignement comprend le droit pour les parents de choisir l'instruction en famille. Il s'agit d'un principe constitutionnel suprême confirmé par le Conseil d'Etat »*
- **Mai 2021** : **Action de lobbying avec des activistes de l'UE afin que la mise en place du passe sanitaire ne soit pas votée par le Parlement européen**

=> Le texte a été modifié suite à ce lobbying massif, notamment sur le fait que l'U.E. ne devait pas être liée à la décision de déclaration de pandémie de l'OMS car nous savons quels sont les liens entre l'OMS et les actionnaires des laboratoires pharmaceutiques, la finance et les médias

Les actions en cours

engagées par Me Virginie De Araujo Recchia

- **Action auprès de *Police for freedom / Police for truth* afin de sensibiliser les forces publiques** (forces de l'ordre, militaires, pompiers) aux risques encourus par la population du fait des **mesures prises et des liens de corruption et de collusion non apparents**
- **Juin & septembre 2021 : Actions en intervention devant le Tribunal de l'UE contre les autorisations conditionnelles** de mise sur le marché des injections obligatoires **pour les soignants et pour les enfants**
- **Juillet 2021 : Mise à disposition d'une boîte à outils juridique** à l'attention des soignants, parents et autres, **publiée par la LNPLV** (Ligue Nationale pour la Liberté vaccinale)
- **Juillet et décembre 2021 : Actions devant le CSA** (Conseil supérieur de l'audiovisuel) pour les associations **LNPLV et BonSens.org, à l'encontre des intervenants de plateaux et journalistes pour des propos attentatoires à la dignité humaine et appelant à la haine contre les personnes qui refusaient de participer à l'essai clinique de masse**
- **Septembre 2021 : Mémoire** pour *BonSens.org* en vue d'une action juridique portée par mon Confrère Me Jean-Pierre JOSEPH, intitulé « **Éléments juridiques contre l'injection de substance génique expérimentale sous la contrainte** »

Les actions en cours

engagées par Me Virginie De Araujo Recchia

- **Plainte pénale contre les médias et plateformes numériques** devant le doyen des juges d'instruction du Tribunal judiciaire de Paris pour les associations *BonSens.org*, *l'AIMSIB* (Association Internationale pour une Médecine Scientifique, Indépendante et Bienveillante) ainsi qu'un particulier **pour** :
 - ✓ abus frauduleux de l'état d'ignorance et de la situation de faiblesse
 - ✓ complicité d'extorsion et de tentative d'extorsion (du consentement)
 - ✓ complicité d'empoisonnement et de tentative d'empoisonnement
- **Novembre 2021 : Plainte pénale contre le premier ministre, le ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports** devant la commission d'enquêtes de la Cour de Justice de la République pour les associations *BonSens.org* et *l'AIMSIB* :
 - ✓ abus frauduleux de l'état d'ignorance et de la situation de faiblesse
 - ✓ extorsion et tentative d'extorsion (du consentement)
 - ✓ empoisonnement et tentative d'empoisonnement
 - ✓ tromperie aggravée et tentative de tromperie aggravée commise en bande organisée
 - ✓ escroquerie et tentative d'escroquerie commise en bande organisée
 - ✓ génocide

=> **Rejet de la Cour de Justice de la République**

 - ✓ **Recours déposé les 9 & 10 juin 2022, devant la Cour européenne des Droits de l'Homme**

Les actions en cours

engagées par Me Virginie De Araujo Recchia

- **Décembre 2021 : Sommation interpellative** pour *BonSens.org* et *l'AIMSIB* transmise par voie d'huissier à une vingtaine de députés de la majorité afin de les interroger concernant les **passes de contrôle social** mis en place ainsi que les **traitements précoces et injections de substances géniques**
- **Décembre 2021 : Plainte pénale contre les parlementaires de la Commission mixte paritaire** (7 députés, 7 sénateurs en cas de désaccord sur un projet de loi) devant le doyen des juges d'instruction du Tribunal judiciaire de Paris, pour *BonSens.org*, *AIMSIB*, *Collectif des maires résistants*, *Collectif des syndicats et associations professionnels européens (CSAPE)*, *Syndicat Liberté Santé*, *Monsieur Antoine MARTINEZ Général 2s Armée de l'Air* pour :
 - ✓ **complicité d'empoisonnement et de tentative d'empoisonnement**
 - ✓ **participation à une association de malfaiteurs**
 - ✓ **complicité de génocide**

Les actions en cours

engagées par Me Virginie De Araujo Recchia

- **Février/mars 2022 & mai-juin 2022** : Audiences du Grand Jury, pour la Cour d'opinion publique internationale
- **Avril 2022** : Plainte pénale contre l'association LaREM pour dérives sectaires, pour *BonSens.org* et *l'AIMSIB*
- **Mai 2022** : Sommation interpellative pour *Réinfo Liberté* adressée à la présidence de l'OPECST (Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) par huissier concernant les effets dommageables des injections expérimentales
- **Juin 2022** : Plainte contre le premier ministre, le ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports devant la CEDH pour *BonSens.org* et *l'AIMSIB*
- D'autres plaintes pénales au niveau national, européen et international, sont en cours de rédaction pour le compte d'associations

3 chefs d'accusation dans le Rapport Dictature



1. CRIME CONTRE L'HUMANITE & ACTE DE TERRORISME

- Atteinte volontaire à la vie & à l'intégrité physique des personnes
- Actes de terrorisme : tenter de se procurer, fabriquer des substances de nature à créer un danger pour autrui

2. APOLOGIE DU TERRORISME PAR MÉDIAS & SCIENTIFIQUES EN CONFLIT D'INTÉRÊTS

3. ACTES DE MALTRAITANCE ET DE TORTURE / TRAITEMENTS INHUMAINS A L'ÉGARD DES ENFANTS : CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

Crime contre l'humanité

Définition

Code pénal, article 212-1 :

1° L'atteinte volontaire à la vie

2° L'extermination

3° La réduction en esclavage

4° La déportation ou le transfert forcé de population

5° L'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international

6° La torture

7° Le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable

8° La persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international

9° La disparition forcée

10° Les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime

11° Les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique

Apologie du terrorisme

Définition

Code pénal, article 421-2-5 :

Le fait de provoquer directement des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes est puni de **cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.**

Les peines sont portées à **sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende** lorsque les faits ont été commis **en utilisant un service de communication au public en ligne.**

Rapport Dictature p. 54 :

Les médias mainstream ont participé largement à propager la terreur et la peur au sein de la population française.

Ils ont ainsi encouragé et collaboré aux actes et mesures prises. Ils pourront être tenus pour responsables. **Les médecins et autres scientifiques, qui ont contribué à la terreur sans faire part de leurs conflits d'intérêts dans les médias** (lobbyistes des laboratoires pharmaceutiques) **pourront légitimement être tenus pour responsables.**

Actes de maltraitance et de torture

Traitements inhumains à l'égard des enfants

Définition

Code pénal, article 222 :

Les violences sur un mineur de moins de 15 ans commises par toute personne ayant autorité sur lui sont punies jusqu'à :

- **30 ans de prison** lorsqu'elles ont entraîné la **mort** de la victime
- **20 ans de prison** lorsqu'elles ont entraîné une **infirmité permanente**
- **10 ans de prison et de 150 000 € d'amende** lorsqu'elles sont la cause de **blessures graves**
- **5 ans de prison et 75 000 € d'amende** lorsque les **blessures sont moins graves.**

Rapport Dictature p. 55 :

Les violences physiques se traduisent par l'usage de la force ou de la violence contre un enfant, de telle sorte qu'il soit blessé ou risque de l'être : frapper, mordre, brûler, empoisonner, droguer ou inciter à consommer des substances dangereuses (alcool, tabac, stupéfiants...), **étouffer**, étrangler, secouer, bousculer, noyer... Les violences commises contre les enfants n'ont pas besoin d'être habituelles ou répétées pour tomber sous le coup de la loi.

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

Décisions allant à l'encontre des intérêts fondamentaux de la Nation et des citoyens :

✱ **Séparation des pouvoirs (p.9) :**

Le gouvernement a utilisé la procédure des votes bloqués (art. 44, al.3 de la Constitution : Si le Gouvernement le demande, l'Assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement), empêchant ainsi d'adopter un amendement réduisant la période de confinement (amendement qui avait été adopté lors du premier vote)

Décisions prises par l'exécutif en Conseil de défense à huis-clos au lieu d'être prises en Conseil des ministres, alors que la crise actuelle ne nécessite pas l'intervention du Conseil de défense.

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

Décisions allant à l'encontre des intérêts fondamentaux de la Nation et des citoyens :

✱ **Décision de rendre le port du masque obligatoire en toutes circonstances pour les enfants (octobre 2020) et les adultes (dès l'été 2020) (p.9) :**

Les fabricants de masques apposent sur les boîtes de masques de protection respiratoire individuelle, la mention suivante ou équivalente :

« Ceci n'est pas un dispositif médical. Ce produit ne protège pas des contaminations virales ou infectieuses »

Ce qui signifie que le masque ne protège ni du SARS-COV2 (maladie de la COVID-19) ni d'aucune grippe en général.

Le ministre des solidarités et de la santé, dans le cadre d'une intervention devant le Sénat en date du 24 septembre 2020, a pris le soin d'indiquer que le masque est inutile contre la grippe.

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

Manipulation de l'opinion afin de faire régner la terreur et troubler l'ordre public :

* Communication des dirigeants diffusant la peur (p.19) :

L'exécutif fait appel aux services d'une agence de communication [experte en sciences comportementales], dénommée BVA Group (BVA Nudge Unit, financé par Edmond de Rothschild), classée parmi les 20 premières au monde et dont le capital est détenu par *Naxicap Partner* (filiale du groupe bancaire Natixis, co-créé par le co-Président du groupe Rothschild, François Pérol – depuis 2007 Secrétaire général adjoint de la présidence de la république française ! - conseillé par ... Nicolas Sarkozy depuis mai 2021! Issu du groupe BPCE)

Allocution présidentielle du 24 novembre 2020 menaçante : « *Je souhaite que le gouvernement et le Parlement prévoient les conditions pour s'assurer de l'isolement des personnes contaminées, y compris de manière plus contraignante.* » et proposition de loi concomitante du député Olivier Becht visant à isoler « de force » les cas positifs.

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

Manipulation de l'opinion afin de faire régner la terreur et troubler l'ordre public :

✱ Communication des dirigeants diffusant la peur (p.21) :

Publication de trois décrets n°2020-1510, n°2020-1511, n°2020-1512 du 2 décembre 2020 au Journal officiel du 4 décembre 2020, **dont un décret n°2020-1511 du 2 décembre 2020** modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel :

Ce décret autorise le fichage des individus selon des « opinions » politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale. Ces décrets ajoutent en outre la possibilité de ficher « des données de santé révélant une dangerosité particulière ».

Il s'agira pour les services de renseignement, de prêter attention aux « données relatives aux troubles psychologiques ou psychiatriques obtenues conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ».

Les fonctionnaires du renseignement territorial ont désormais la possibilité de répertorier des éléments concernant les « pratiques sportives », la détention « d'animaux dangereux » et même des données relatives à des « facteurs de fragilité », comme les « facteurs familiaux, sociaux et économiques » ou les « addictions ».

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

* Position des instances européennes (p.42) :

Déclaration de Madame Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, lors d'une conférence de presse à l'issue d'un **sommet virtuel qui a réuni jeudi 29 octobre 2020** les Vingt-Sept Etats à Bruxelles laisse entendre que **tous les citoyens européens seront automatiquement vaccinés au même moment** :

« La deuxième priorité est d'assurer une répartition équitable des vaccins entre les États membres. J'ai une bonne nouvelle. **Les États membres recevront tous des vaccins au même moment et aux mêmes conditions**, en fonction de leur part de population dans l'UE. »

En matière contractuelle, **les clauses d'indemnisations sont incluses dans les contrats d'achat anticipé** signés avec une série de pays.

Le 27 août 2020, la Commission européenne a confirmé être en discussion avec les laboratoires sur ce sujet. Ces clauses sont ainsi en discussion afin de "**compenser les risques élevés pris par les laboratoires**". Dès lors, "**les contrats d'achat anticipé prévoient que les Etats membres de l'UE indemnisent les fabricants pour les responsabilités encourues dans certaines conditions**".

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

- * Pourquoi le vaccin au sars-cov2 peut-il être considéré comme une substance de nature à créer un danger pour autrui (p.46) ?

Les articles 2* et 3 du tout récent règlement européen 2020/1043 [du 15 juillet 2020] selon lesquels tout essai clinique de médicaments contenant des OGM ou consistant en de tels organismes et destinés à traiter ou à prévenir la Covid-19 échappe aux évaluations préalables sur la santé et l'environnement ouvre la porte au plus grand laxisme en terme d'évaluation et va totalement à l'encontre du principe de précaution.

*Règlement européen 2020/1043, Article 2

1. **Aucune opération liée à la conduite d'essais cliniques [...], l'administration ou l'utilisation de médicaments expérimentaux à usage humain contenant des OGM [...] destinés à traiter ou à prévenir la COVID-19 [...] n'exige une évaluation des risques pour l'environnement préalable ou une autorisation ou un consentement préalable.**

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

- * Pourquoi le vaccin au sars-cov2 peut-il être considéré comme une substance de nature à créer un danger pour autrui (p.46) ?

Une note d'expertise Grand Public sur les nouveaux vaccins anti-covid 19 - vaccins à ARNm - vaccins OGM, de décembre 2020 conclut de la manière suivante :

Cette campagne de vaccination anti-covid-19 avec les « vaccins à ARNm » ou « vaccins OGM » présente bien la capacité de modifier le génome des personnes vaccinées, ainsi que leur descendance, et de manière totalement imprévisible.

Les pépites

contenues dans le Rapport Dictature

✳ Point particulier concernant la vaccination des enfants ou étudiants en institution scolaire (p.52) :

Dans le cadre des discussions concernant le projet de loi pour une école de la confiance, le gouvernement a déposé un amendement modifiant **l'article 16ter du projet de loi** :

Les médecins de l'éducation nationale peuvent prescrire des actes diagnostiques et, à titre préventif, des produits de santé (*bilan orthophonique ou orthoptique, un vaccin, une contraception*).

Les infirmiers de l'éducation nationale peuvent administrer aux élèves ou étudiants des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire.

À titre exceptionnel et dans le cadre de protocoles d'urgence, **ils peuvent administrer des médicaments soumis à prescription médicale obligatoire.**

Or, l'article 16 ter dudit projet de loi, devenu l'article 53 définitif a été censuré par le Conseil constitutionnel, comme étant contraire à la Constitution.

Nous en concluons donc que **les médecins et infirmiers de l'éducation nationale ne peuvent en aucun cas légalement administrer un vaccin aux élèves ou étudiants, que ce soit avec ou sans le consentement de leur responsable légal.**

Ils ne peuvent en aucun cas procéder à des actes médicaux tels que **des tests PCR** sur des élèves ou des étudiants, contrairement à ce que certains rectorats semblent indiquer par courrier dernièrement.

Conclusion



- Ces actes dans leur ensemble sont qualifiables d'actes terroristes commis en bande organisée et de crime contre l'humanité.
- Des actes de maltraitance et d'humiliation prohibés par le Code pénal ont bien été commis à l'égard des enfants de France.
- Des actes qualifiables de crime contre l'humanité, portant atteinte à l'intégrité physique, psychique et morale des enfants et plus globalement à leur bien être ont été commis en France.

Me Virginie De Araujo Recchia

raflée et mise en garde à vue 60 heures **le 22 mars 2022**

« Concernant l'interrogatoire, que j'ai subi pendant une dizaine d'heures, quelques-unes des questions qui m'ont été posées :

- a. Êtes-vous patriote ?
- b. Qu'est-ce que le terme complotiste ?
- c. Que pensez-vous de la religion musulmane ?
- d. Que pensez-vous de la religion juive ?
- e. Que pensez-vous des antennes 5G ?
- f. Que pensez-vous de la pédophilie ?
- g. Que pensez-vous de la franc-maçonnerie ?
- h. Pensez-vous que des ministres soient reliés aux réseaux pédophiles ?
- i. Que pensez-vous d'Emmanuel Macron ?
- j. Quelles sont les mesures qui vous amènent à dire qu'il s'agit de crimes contre l'humanité ?
- k. Qu'est-ce que le nouvel ordre mondial ?

Ils ont épluché nos photos de famille, nos relevés bancaires, la comptabilité de plusieurs années, nos livres etc. J'ai ensuite été transportée dans les locaux de la DGSI à Levallois Perret, après avoir découvert que l'on me suspectait de complicité de terrorisme. »

